

Avis administratifs

7301851801 - AA



Commune de MURET (Haute-Garonne) Demande de dérogation à la destruction des espèces protégées dans le cadre du projet de construction d'un centre pénitentiaire AVIS MODIFICATIF

De participation du public par voie électronique au titre des articles L.123-19 et suivants du code de l'environnement et de l'article 90 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

Objet de la modification
L'adresse de la réunion publique de la participation du public par voie électronique portant sur la demande de dérogation à la destruction des espèces protégées dans le cadre du projet de construction d'un centre pénitentiaire à Muret (Haute-Garonne) comportait une erreur. Les informations de la réunion publique sont reportées ci-dessous :
le lundi 3 octobre 2022 de 18 h 00 à 20 h 00, lycée Charles de Gaulle, 24, avenue Charles de Gaulle, 31600 Muret, salle Hermès.

L'avis de participation du public par voie électronique est repris ci-dessous. Figurent en gras les modifications apportées aux modalités définies initialement.

Le projet soumis à participation du public est le dossier de demande de dérogation pour la capture,
l'enlèvement, la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées, dans le cadre du projet de construction du centre pénitentiaire de Muret situé sur la commune de Muret.

Le maître d'ouvrage est l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) agissant au nom et pour le compte de l'Etat - ministère de la Justice. Dans sa séance du 6 juillet 2022, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné M. Jean-Pierre WOLFF en qualité de garant de cette procédure de participation du public par voie électronique.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique est à la disposition du public du jeudi 15 septembre 2022 jusqu'au vendredi 14 octobre 2022 inclus :

- sous format électronique sur le site internet dédié à la participation du public par voie électronique, à l'adresse suivante :

www.ppv-muret.fr, au plus tard à la date d'ouverture de la participation du public par voie électronique, soit le jeudi 15 septembre 2022.

- sous format papier :
- à la mairie de Muret, aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci (tel : 05 61 51 95 95, adresse : 27, rue Castelvialh, 31600 Muret, au plus tard à la date d'ouverture de la participation du public par voie électronique, soit le jeudi 15 septembre 2022,

- à la sous-préfecture de Muret (tel : 05 36 25 94 21, adresse : 10, allée Niel, 31600 Muret) au plus tard à la date d'ouverture de la participation du public par voie électronique soit le jeudi 15 septembre 2022. Un support informatique est accessible au public en sous-préfecture pour consulter le dossier.

Le public pourra déposer ses observations et questions sur un registre dématérialisé accessible à partir du site internet dédié www.ppv-muret.fr pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique.

Le public pourra également déposer ses observations et questions sur un registre papier accessible

- à la mairie de Muret, aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci (tel : 05 61 51 95 95, adresse : 27, rue Castelvialh, 31600 Muret), au plus tard à la date d'ouverture de la participation du public par voie électronique, soit le jeudi 15 septembre 2022,

- à la sous-préfecture de Muret (tel : 05 36 25 94 21 adresse : 10, allée Niel) au plus tard à la date d'ouverture de la parti-

icipation du public par voie électronique soit le jeudi 15 septembre 2022.

Un support informatique est accessible au public en sous-préfecture pour consulter le dossier sur le site internet dédié www.ppv-muret.fr.

Toutes les observations ou questions (ainsi que des précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises) peuvent être également adressées à M. Jean-Pierre WOLFF, garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

jean-pierre.wolff@garant-cndp.fr ou ppv-muret@registre-dematerialise.fr et courriel à l'attention du garant à la sous-préfecture de Haute-Garonne, 10, allée Niel, BP 20212, 31605 Muret cedex, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante :

« PPVE - Etablissement pénitentiaire de Muret ». Ne seront pris en compte que les courriers reçus pendant la durée de l'enquête, le cachet de réception en sous-préfecture de Muret faisant foi.

Tout renseignement pertinent relatif à la demande de dérogation à la destruction des espèces protégées dans le cadre du projet de construction d'un centre pénitentiaire sur la commune de Muret peut être demandé, à compter de la date d'ouverture de la participation du public par voie électronique soit le jeudi 15 septembre 2022, auprès du maître d'ouvrage de l'opération, l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) - Immeuble OKABE - 67, avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre ; Romain JANIN, responsable du service foncier urbanisme - sfu@apij-justice.fr et du service Biodiversité, Eau et Paysage de la DREAL Occitanie : d.b.m.a.d.e.d.r.e.a.l.-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Une réunion publique en présence de M. Jean-Pierre WOLFF, garant, du maître d'ouvrage et son bureau d'études naturalistes est organisée **le lundi 3 octobre 2022 de 18 h 00 à 20 h 00, lycée Charles de Gaulle, 24, avenue Charles de Gaulle, 31600 Muret, Salle Hermès** et une permanence, en présence du garant, du maître d'ouvrage et son bureau d'études naturalistes est organisée **le lundi 10 octobre 2022 de 13 h 30 à 17 h 00** à la sous-préfecture de Muret, 10, allée Niel, 31600 Muret.

Le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Muret est soumis à évaluation environnementale. Ainsi, le dossier soumis à la présente participation du public comprend notamment, au titre de l'évaluation environnementale des projets, les documents suivants :

- une étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'Autorité environnementale et des collectivités intéressées.

Ces éléments sont consultables en format dématérialisé sur le site internet www.ppv-muret.fr et en format papier en mairie de Muret et en sous-préfecture de Muret aux adresses mentionnées ci-dessus.

La synthèse des observations et propositions déposées par le public est réalisée dans un délai d'un mois à compter de la clôture de la participation électronique du public par le garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), conformément à l'article 90 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. Il mentionne les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable pour tenir compte des observations et propositions du public. Cette synthèse sera publiée sur le site dédié à la participation du public par voie électronique et sur les sites internet de l'APIJ (www.apij-justice.fr) et de la préfecture de Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr).

L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de Haute-Garonne, Préfète de la Haute-Garonne, 1, rue Sainte-Anne, 31000 Toulouse.

La décision pouvant être adoptée au terme de la participation du public est un arrêté préfectoral autorisant la destruction d'espèces protégées.

Le présent avis sera notamment publié sur le site internet dédié à la participation du public par voie électronique, de la préfecture de Haute-Garonne, par voie d'affiche en préfecture de Haute-Garonne, en sous-préfecture de Muret, en mairie de Muret et en mairie de Labastide au moins quinze jours avant le début de la participation et pendant toute la durée de celle-ci. En outre, et

dans les mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Cet avis sera publié dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de Haute-Garonne.

7304129001 - AA

Commune de Lacroix-Falgarde ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté de M. le Maire de Lacroix-Falgarde en date du 20 septembre 2022, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité de la commune de Lacroix-Falgarde aura lieu pendant trente-deux jours consécutifs :

- du 17 octobre 2022 à 14 h 30 à 17 h 30

Cette enquête publique concerne l'élaboration du règlement local de la publicité qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal administratif de Toulouse, par décision du 5 septembre 2022, a désigné M. Gérard LOUSTEAU, directeur territorial ERDF Ariège retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.lacroixfalgarde.fr> ;
- en version papier au siège de la commune de Lacroix-Falgarde, à l'accueil de la mairie, Avenue des Pyrénées à Lacroix-Falgarde, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, ainsi que le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

- Sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Lacroix-Falgarde Avenue des Pyrénées à Lacroix-Falgarde, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, ainsi que le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute information peut être demandée à la mairie de la commune de Lacroix-Falgarde ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 05 62 14 07 25 et à l'adresse mail : rlp@lacroixfalgarde.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du siège de la commune de Lacroix-Falgarde ;

- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : rlp@lacroixfalgarde.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de Lacroix-Falgarde, situés à la mairie, avenue des Pyrénées à Lacroix-Falgarde pour recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- le lundi 17 octobre 2022 de 14 h 30 à 17 h 00 ;
- le samedi 29 octobre 2022 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 17 novembre 2022 de 15 h 00 à 17 h 30 ;

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de Lacroix-Falgarde ainsi que sur son site internet :

<https://www.lacroixfalgarde.fr> durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au conseil municipal de la commune de Lacroix-Falgarde.

7303539001 - VS

OBJET SOCIAL

TOCIAR, Société à responsabilité limitée au capital de 18 260 euros. Siège social : RD 817, 31800 LANDORTHE. 444 967 061 RCS Toulouse.

Aux termes d'une délibération en date du 9 août 2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de marchand de biens, d'acquisition et de location de biens immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance

7301124901 - VS



REFLEX

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 100 euros
Siège social :
5, esplanade de Marcorelle
31620 FRONTON
Siège de liquidation :
5, esplanade de Marcorelle
31620 FRONTON
909 054 322 RCS Toulouse

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2021 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Salima LABORIE, demeurant 576, chemin du Riounet, 82170 Fabas, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur.

7302657501 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

ALANAURELAR, société civile immobilière au capital de 1 000 euros. Siège social : 76, route de Rebigue, 31320 Castanet-Tolosan.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Castanet-Tolosan du 11 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : société civile immobilière. Dénomination sociale : ALANAURELAR. Siège social : 76, route de Rebigue, 31320 Castanet-Tolosan. Objet social : la société a pour objet : l'acquisition de tous immeubles ou droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la réalisation de tous travaux d'amélioration, installation et construction, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Aurélie FERNANDEZ, née MAZALEYRAT, demeurant 322, avenue de Lardenne, 31300 Toulouse. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

Pour avis,
La Gérance.

Vie de sociétés

7300219901 - VS

LES LACS

SARL
société en liquidation
Capital social : 2 000 euros
Siège social : 19, rue Xavier-Darasse
31600 MURET
509 786 737 RCS de Toulouse

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2022, les associés ont approuvés les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Denis MABIRE demeurant 19, rue Xavier-Darasse, 31600 Muret et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de Toulouse.

Le Liquidateur.

7301015501 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

BS IMMOS PRO. Société civile immobilière au capital de 2 000 euros. Siège social : Chemin du Clocher, 31570 BOURG-SAINT-BERNARD. 798 097 465 RCS Toulouse. Aux termes d'une délibération en date du 10 août 2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Chemin du Clocher, 31570 Bourg-Saint-Bernard au 20, rue Théron-de-Montaugé, 31200 Toulouse à compter du 10 août 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

Pour avis,
La Gérance.

7304261201 - VS

SAS SBL

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 24, rue des Pavots
31200 TOULOUSE
882 557 218 RCS Toulouse

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 22 septembre 2022, le président de la société par actions simplifiée SAS SBL, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 24, rue des Pavots, 31200 Toulouse au 6, rue de Gironis, 31100 Toulouse à compter du 22 septembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

7301848001 - VS



TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

BS IMMOS. SCI au capital de 1 000 euros. Siège social : 44, rue de la Bastide, 64800 Asson. 445 115 694 RCS Pau.

Aux termes d'une délibération en date du 10 août 2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 44, rue de la Bastide, 64800 Asson au 20, rue Théron-de-Montaugé, 31200 Toulouse à compter du 10 août 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Pau sous le numéro 445 115 694 RCS Pau fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Toulouse. La société, constituée pour 99 années à compter du 18 février 2003, a pour objet social l'acquisition et la gestion de tous immeubles, biens et droits mobiliers et immobiliers et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis
La Gérance.

7303551701 - VS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° 7293957501-VS, publiée dans La Voix du Midi du 7 juillet 2022 concernant la SAS M.Y.R RCS 753 895 531 : l'adresse du liquidateur est 31, av. Tolosane et non 31, av de Toulouse.

7301843601 - VS



TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

GB IMMOS. SCI au capital de 1 000 euros. Siège social : chemin du Clocher, 31570 Bourg-Saint-Bernard. 501 695 571 RCS Toulouse.

Aux termes d'une délibération en date du 10 août 2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du chemin du Clocher, 31570 Bourg-Saint-Bernard au 20, rue Théron-de-Montaugé, 31200 Toulouse à compter du 10 août 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du TC de Toulouse.

Pour avis
La Gérance.

7301848301 - VS



TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

BS IMMOS 31, SCI au capital de 1 000 euros. Siège social : chemin du Clocher, 31570 Bourg-Saint-Bernard, 507 478 782 RCS Toulouse.

Aux termes d'une délibération en date du 10 août 2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du chemin du Clocher, 31570 Bourg-Saint-Bernard au 20, rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse à compter du 10 août 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du TC de Toulouse.

Pour avis,
La Gérance.

7303264001 - VS

CHIROPRAQUE OCCITANE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 euros
Siège social :
1 bis, Place du Ravelin
31300 TOULOUSE
828 527 259 RCS Toulouse

AVIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique en date du 16 septembre 2022, statuant en application des dispositions combinées des articles L227-1 alinéa 3 et L225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y aurait pas lieu à dissolution de la société, malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal de cette décision sera effectué au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

Pour avis et mention.

7303432501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Martres-Tolosane du 08 septembre 2022, il a été constituée une société de forme : société par actions simplifiée. Dénomination : MARTO Siège social : centre commercial Super U, avenue des Pyrénées 31220 Martres-Tolosane. Capital : 2 500 euros. Objet : exploitation d'un salon de coiffure ; vente de tous produits et accessoires liés à cette activité ; soins esthétiques. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : la cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : la société NATIM, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 20, avenue des Pyrénées, Centre commercial E.Leclerc, 09100 Saint-Jean-Du-Falga, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 358 842 RCS Foix. Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

Pour avis
Le Président.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.



02 99 26 42 00